

PROVINCE DE QUÉBEC  
 MINISTÈRE DU LOISIR, DE LA CHASSE ET DE LA PÊCHE  
 DIVISION D'ENREGISTREMENT DE LA TUQUE

## DESCRIPTION TECHNIQUE

ZONE D'EXPLOITATION CONTRÔLÉE: BESSONNE

Minute 485

Un territoire situé dans la municipalité régionale de comté du Haut-Saint-Maurice, dans les cantons de: Mailhot, Pothier, Bourgeois, Charest, Bickerdike et Laurier, ayant une superficie de 524,5 km<sup>2</sup> et dont la ligne périmétrique se décrit à l'aide d'une ligne brisée dont les coordonnées U.T.M. des sommets sont:

Point	Coordonnées
A	5 245 150 m N et 690 850 m E; Ce point est situé sur la limite nord-ouest du canton de Pothier; de là, vers le sud-ouest, la limite nord-ouest de ce canton et son prolongement jusqu'au point B;
B	5 242 850 m N et 688 650 m E;
C	5 237 800 m N et 688 350 m E;
D	5 236 350 m N et 687 800 m E;
E	5 236 250 m N et 679 700 m E, En contournant par le nord, le lac Isidore en suivant une ligne parallèle et distante de 60 m de la ligne des hautes eaux ordinaires (L.H.E.O.) de ce lac;
F	5 237 400 m N et 679 300 m E;
G	5 237 400 m N et 674 425 m E;
H	5 240 950 m N et 674 425 m E;
I	5 245 725 m N et 673 250 m E;
J	5 245 725 m N et 672 800 m E;

## Point

## Coordonnées

K	5 248 850 m N et 672 650 m E, Ce point est situé à 60 m au sud-est de la L.H.E.O. sur la rive sud-est du lac Seymour; de là, vers le nord-est, une ligne parallèle et distante de 60 m de la L.H.E.O. jusqu'à la rencontre avec le premier tributaire qu'on y rencontre; de là, nord une droite jusqu'au point K';
K'	5 249 500 m N et 672 900 m E;
L	5 250 600 m N et 674 300 m E;
M	5 252 400 m N et 679 800 m E, En contournant par le nord le lac Fabi, suivant une ligne parallèle et distante de 60 m au nord de la L.H.E.O. de ce lac;
N	5 256 650 m N et 682 875 m E, En contournant par l'ouest le lac Delisle, suivant une ligne parallèle et distante de 60 m de la L.H.E.O. de ce lac;
O	5 260 275 m N et 682 875 m E, En contournant par l'ouest le lac Zéphirin, suivant une ligne parallèle et distante de 60 m à l'ouest de la L.H.E.O. sur la rive ouest de ce lac, ce point est situé sur la limite nord-ouest du canton de Charest; de là, vers le nord-est, la limite nord-ouest de ce canton jusqu'au point P;
P	5 263 650 m N et 686 100 m E;
Q	5 264 200 m N et 685 150 m E;
R	5 270 000 m N et 686 000 m E, De là, vers l'est, une droite en contournant par le nord le lac Eugène, suivant une ligne parallèle et distante de 60 m au nord de la L.H.E.O. sur la rive nord de ce lac jusqu'au point S;

## Point

## Coordonnées

- S 5 270 000 m N et 697 700 m E,  
Ce point est situé à 60 m à l'ouest de la L.H.E.O. sur la rive ouest du lac Edouard; de là, dans une direction générale sud, nord-est, sud-est puis sud-ouest, une ligne parallèle et distante de 60 m de la L.H.E.O. des rives suivantes: la rive ouest du lac Edouard, les rives ouest, sud et est du lac de la Grande Baie, la rive droite de la rivière Jeannotte et la rive ouest du lac du Castor, jusqu'au point T;
- T 5 253 850 m N et 699 700 m E;
- U 5 253 000 m N et 698 800 m E,  
Ce point est situé à 60 m au nord de la L.H.E.O. sur la rive nord du lac de la Belle Truite; de là, vers le sud-ouest, une ligne parallèle et distante de 60 m de la L.H.E.O. sur les rives nord et ouest de ce lac jusqu'au point V;
- V 5 251 050 m N et 697 350 m E;
- W 5 249 300 m N et 697 000 m E,  
Ce point est situé à 60 m au nord de la L.H.E.O. sur la rive nord du lac Bradley; de là, vers l'ouest puis le sud, une ligne parallèle et distante de 60 m à l'ouest de la L.H.E.O. sur la rive ouest de ce lac jusqu'au point X;
- X 5 248 350 m N et 697 075 m E,  
Ce point est situé sur la limite nord du bloc D du canton de Laurier; de là, vers l'ouest puis le sud, les limites nord et ouest de ce bloc jusqu'au point Y;
- Y 5 247 850 m N et 697 000 m E,  
Ce point est situé sur la limite nord de l'emprise d'un chemin conduisant au lac Lemoine; de là, vers le sud-ouest puis le nord-ouest, la limite nord de cette emprise jusqu'au point Z;

Point	Coordonnées
Z	5 250 125 m N et 692 850 m E;
A'	5 251 100 m N et 692 800 m E;
B'	5 251 150 m N et 694 350 m E;
C'	5 253 100 m N et 692 200 m E;
D'	5 251 500 m N et 690 600 m E;
E'	5 250 850 m N et 691 200 m E;
F'	5 249 150 m N et 689 650 m E,

De là, vers le sud-est, une droite jusqu'au point de départ.

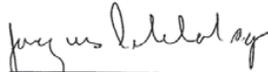
Les coordonnées mentionnées ci-dessus sont exprimées en mètres et ont été relevées graphiquement à partir du quadrillage U.T.M. utilisé sur une carte à l'échelle 1:50 000 publiée par le ministère de l'Energie, des Mines et des Ressources du Canada.

Le tout tel que montré sur le plan ci-annexé et portant le numéro P-485.

L'original de ce document est conservé au Service de la construction du ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche.

Cartes: 1:50 000 31 P/8, 31 P/7, 31 P/9, 31 P/10

PRÉPARÉE PAR:

  
 JACQUES PELCHAT  
 Arpenteur-géomètre

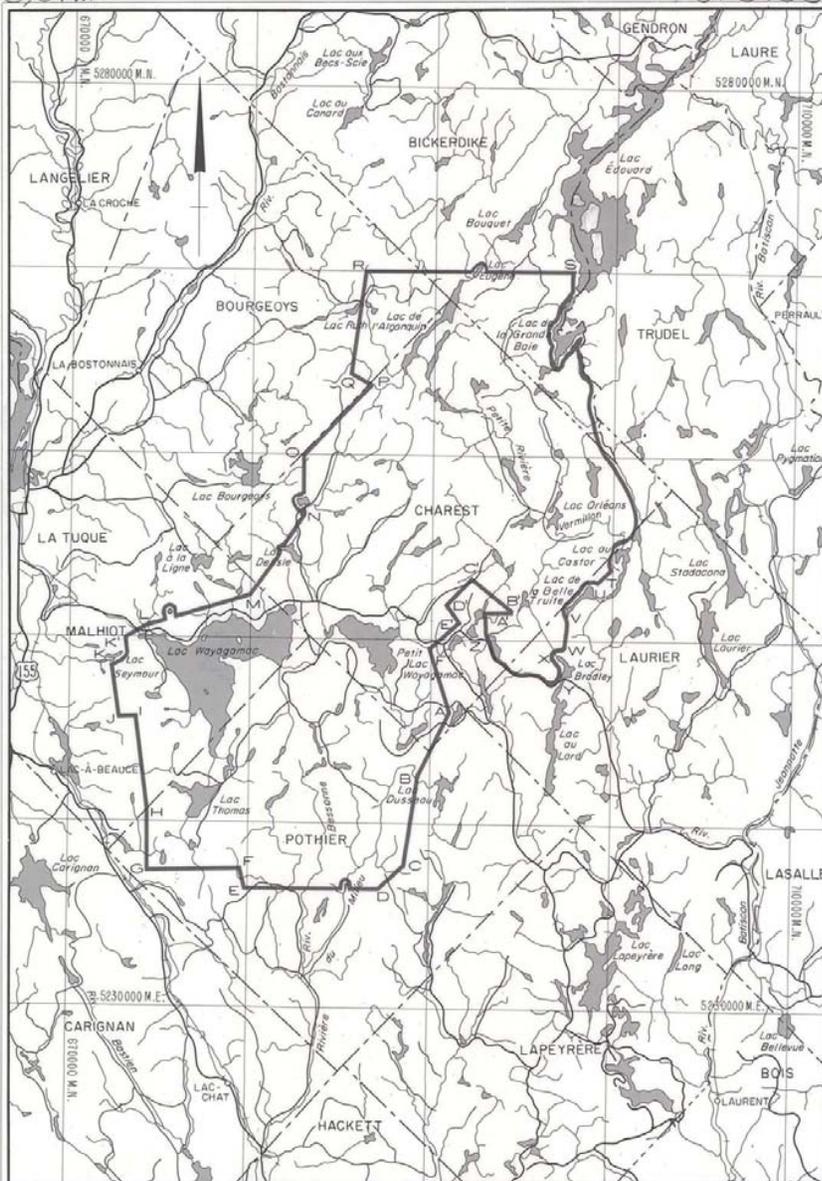
M.J.

Québec, le 1er septembre 1987

Minute: 485

0,07m<sup>2</sup>

JPo485



NO. 0431-0000-03



Gouvernement du Québec  
 Ministère du Loisir  
 de la Chasse et de la Pêche  
 Direction des services techniques

Préparé par: Service de la construction

Z A C PORTNEUF, BOSTONNAIS-VERMILLON  
 Z E C BESSONNE



DATE : 1987 09 01

PLAN N°: P-485